

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2025**

Délibération n°2025.11.175.B

Adhésion au réseau Vélo et Marche

LE SIX NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT CINQ à 17 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 31 octobre 2025

Secrétaire de Séance: Michaël LAVILLE

Membres en exercice: **26**

Nombre de présents: **18**

Nombre de pouvoirs: **4**

Nombre d'excusés: **4**

Membres présents : Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Monique CHIRON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Ont donné pouvoir : Michel BUISSON à Francis LAURENT, Jean REVEREAULT à Michaël LAVILLE, Gérard ROY à Gérard DEZIER, Hassane ZIAT à Eric BIOJOUT,

Excusé(s): Jean-Jacques FOURNIE, Thierry HUREAU, Pascal MONIER, Philippe VERGNAUD

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 6 NOVEMBRE 2025

**DÉLIBÉRATION
N°2025.11.175.B**

Rapporteur : Monsieur MARTIAL

ADHESION AU RESEAU VELO ET MARCHE

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI S'ADAPTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Ambition :MOBILITÉ RAISONNÉE

Enjeux :[2040 -2) DIVERSITÉ DE L'OFFRE DE MOBILITÉ]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 3 : PERMETTRE À TOUS DE VIVRE EN BONNE SANTÉ ET PROMOUVOIR LE BIEN ÊTRE À TOUT ÂGE

ODD 11 : POUR UNE VILLE ET DES ÉTABLISSEMENTS OUVERTS À TOUS, SÛRS ET DURABLES

ODD 13 : LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

ODD 17 : RENFORCER LES MOYENS DE METTRE EN OEUVRE LES PARTENARIATS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre de sa politique de mobilités durables, GrandAngoulême adhère depuis 2003 au Club des Villes et Territoires Cyclables et Marchables (CVTCM). Ce club, créé en 1989, a pour objectif de faire reconnaître le vélo et la marche comme de véritables moyens de transport du quotidien, de développer la pratique de la marche et du vélo et leur accessibilité sur l'ensemble des territoires, dans une démarche de complémentarité avec les transports en commun, pour proposer une alternative à la voiture individuelle

Le 1^{er} janvier 2025, le « Club des Villes et Territoires Cyclables et Marchables » (CVTCM) et « Vélo et territoire » ont fusionné pour créer une nouvelle association « Réseau Vélo et Marche ».

L'adhésion à ce réseau, comme cela était le cas avec le CVTCM, permet aux collectivités de :

- Rejoindre le premier réseau de collectivités territoriales engagées pour le développement du vélo et de la marche au quotidien
- Accéder à une expertise sur le vélo et la marche
- Disposer d'une veille réglementaire et de ressources utiles sur les mobilités actives.
- Valoriser l'engagement du territoire pour les mobilités actives
- Faire entendre la voix des collectivités pour la marche et le vélo.

Par ailleurs, GrandAngoulême porte une volonté forte d'encourager les pratiques cyclables sur son territoire notamment au travers de son schéma cyclable, de son schéma des mobilités ou encore de la démarche Cartéclima !.

Ayant bénéficié sans discontinuité des prestations du réseau, il est donc proposé de reconduire cet appui, gage d'efficience pour GrandAngoulême.

Le montant de la cotisation annuelle est actuellement pour un EPCI entre 100 000 et 150 000 habitants de 1 700 € + 0,01 € par habitant au-dessus de 10 000 habitants, soit pour GrandAngoulême 3 020 € pour 2025. Ce montant étant calculé à partir des chiffres INSEE 2022, il pourra être modifié et sera recalculé le cas échéant en fonction des évolutions.

L'adhésion est annuelle et est reconduite par tacite reconduction.

Ainsi, considérant la fusion du « Club des Villes et Territoires Cyclables et Marchables », avec « Vélo et territoire », pour créer l'association « Réseau Vélo et Marche »,

Je vous propose :

D'APPROUVER l'adhésion à l'association Réseau Vélo et Marche, et le règlement de la cotisation qui s'élève, à titre indicatif, à 3 020 € pour l'année 2025.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer tout document nécessaire, relatif à ce dossier.

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	---